



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
6 décembre 2011
Français
Original : anglais

Première session annuelle de 2012

1^{er}-3 février 2012, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le Soudan du Sud**

Assistance proposée (montant indicatif) : 21,2 millions de dollars, dont 6,8 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 14,4 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Deux ans (2012-2013)

Cycle : Premier

Catégorie selon la décision 2007/42 : A

Assistance proposée (montant indicatif) par domaine de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits de la procréation	4,4	11,7	16,1
Population et développement	0,8	2,2	3,0
Égalité des sexes	0,8	0,5	1,3
Coordination et aide au programme	0,8	–	0,8
Total	6,8	14,4	21,2



I. Analyse de la situation

1. Après des décennies de guerre et la période intérimaire de six ans régie par l'accord de paix global, le Soudan du Sud a accédé officiellement à l'indépendance le 9 juillet 2011. Durant la période susmentionnée, il a entrepris de se doter de structures étatiques et d'institutions essentielles.

2. Malgré les progrès accomplis, le plus jeune État au monde se heurte à des obstacles insurmontables tant par leur ampleur que par leur complexité. Bien que riche en ressources, le Soudan du Sud compte aujourd'hui parmi les pays les moins développés de la planète. Au moins 80 % de sa population, au nombre de 8,3 millions d'habitants, est pauvre, vivant avec l'équivalent de moins d'un dollar des États-Unis par jour.

3. Au Soudan du Sud, les structures de l'État sont rudimentaires et les systèmes de prestation de services inexistantes ou très insuffisants. Durant la saison des pluies, jusqu'à 60 % des régions reculées sont inaccessibles, ce qui contribue à l'isolement des populations rurales. Le Gouvernement ne s'est pas encore doté de mécanismes de responsabilisation efficaces pour la gestion des ressources publiques. Faute de mécanismes de règlement des différends, les conflits violents demeurent un problème quotidien.

4. Le Soudan du Sud compte parmi les États les plus dépourvus de ressources humaines, ce qui nuit à ses efforts de développement. Les ministères et institutions à tous les niveaux souffrent d'un manque de personnel qualifié et compétent. Près de la moitié des fonctionnaires du pays n'ont reçu qu'une instruction élémentaire.

5. Le Soudan du Sud a l'un des indicateurs de santé les plus bas du monde. Plus de 60 % de sa population n'a accès à aucun soin de santé. Le taux de prévalence du VIH est estimé à 3 % et rares sont ceux qui sont bien informés sur le VIH/sida.

6. Le taux de mortalité maternelle, estimé à 2 045 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, est le plus élevé au monde. Il s'explique notamment par la médiocrité des infrastructures sanitaires du pays. Le pourcentage d'accouchements qui ont lieu en présence d'accoucheuses qualifiées est faible (14,7 % des naissances seulement); le Soudan du Sud compte moins d'une infirmière/sage-femme pour 100 000 habitants. Le grand nombre de mariages précoces et de grossesses d'adolescentes aggrave la situation. La proportion de grossesses d'adolescentes, soit 300 naissances pour 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans, tient à l'absence de programmes de santé procréative conçus spécifiquement à l'intention des jeunes.

7. Le faible taux d'utilisation des moyens de contraception (1,7 %) s'explique essentiellement par le manque de contraceptifs ainsi que par l'absence d'informations et de programmes de sensibilisation à l'échelle locale. Les normes culturelles et sexistes dominantes aggravent encore la situation.

8. L'immense majorité des habitants (85 %), et plus de 90 % des femmes, sont illettrés. Les jeunes de moins de 30 ans représentent 70 % de la population; bon nombre d'entre eux sont sans emploi. La situation des filles est particulièrement difficile. Au Soudan du Sud, une adolescente de 15 ans risque davantage de décéder des suites d'un accouchement que d'achever sa scolarité. Les fistules obstétriques et les mutilations génitales féminines sont chose courante. La violence sexiste a des retombées négatives sur les personnes et sur la société tout entière.

9. Les vastes mouvements de population ont modifié la dynamique et la structure démographique du pays, compromettant ainsi l'exactitude des données existantes. Plus de deux millions de personnes, dont des réfugiés qui avaient fui le conflit prolongé, sont retournées au Soudan du Sud. L'absence de données à jour et les moyens limités dont on dispose pour analyser les données ventilées par sexe relatives à la population et en tenir compte dans la prise de décisions et l'élaboration de politiques, nuisent gravement à l'efficacité de la planification. Pour remédier en partie à ce manque de données, il est prévu de procéder à un nouveau recensement au Soudan du Sud.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

10. En 2006, le FNUAP a ouvert une antenne à Djouba, au Soudan du Sud. Avant l'indépendance, l'antenne en question exécutait le programme dont elle était chargée, dans le cadre du programme de pays de la République du Soudan.

11. Les résultats obtenus au titre du programme du FNUAP, dans les domaines de la santé et des droits de la procréation sont notamment les suivants : a) appui à l'élaboration d'une politique et d'un cadre stratégique de santé procréative à l'échelle nationale ainsi qu'à la création au Ministère de la santé d'un service chargé des questions de santé procréative; b) appui à l'élaboration d'une stratégie complète de programmation pour la distribution de préservatifs; c) obtention d'articles et de fournitures destinées aux services de santé procréative; d) mise sur pied d'un programme de formation de sages-femmes; e) formation et déploiement de personnel de santé et d'éducateurs des jeunes par leurs pairs; et f) lancement de campagnes annuelles de sensibilisation au problème des fistules obstétriques.

12. L'appui fourni à la création de la première école de sage-femme du Soudan du Sud a été salué comme un pas important devant aider à doter le pays d'accoucheuses qualifiées. Un autre accomplissement a été le déploiement, dans les 10 États qui comptent le Soudan du Sud, de sages-femmes recrutées sur le plan international à titre de Volontaires des Nations Unies.

13. Les principales difficultés rencontrées tiennent à un manque cruel de moyen ainsi qu'aux problèmes logistiques que posent la distribution des produits et le déploiement des ressources humaines à l'extérieur de Djouba. Ces obstacles entravent les efforts visant à transposer à une plus grande échelle les initiatives et programmes qui ont été couronnés de succès.

14. Le FNUAP a conduit le recensement de 2008 auquel il a également fourni un appui, de même qu'il a prêté un soutien financier et technique aux enquêtes sur les ménages réalisées en 2006 et 2010 au Soudan du Sud. Néanmoins, la pénurie de moyens persiste, ce qui nuit à l'analyse des données ainsi qu'à leur prise en compte dans l'élaboration et le suivi des politiques et programmes.

15. Dans le domaine de l'égalité des sexes, le FNUAP a aidé à élaborer des normes de conduite pour les interventions destinées à lutter contre la violence sexiste et il a contribué à l'adoption, en 2010, du projet de loi en faveur des femmes. Au nombre des difficultés, on citera l'absence de systèmes à même d'assurer une application effective de la législation en vigueur ainsi que de moyens permettant de mieux faire connaître les droits des femmes et des filles.

16. À ce jour, les interventions ont essentiellement été menées à l'échelle du gouvernement central. Faute de moyens suffisants, elles n'ont pas encore atteint les échelons les plus bas de l'administration ni les zones rurales. Ces retards ont nui à la viabilité des programmes. En outre, les besoins humanitaires d'urgence, surtout ceux qui résultaient de conflits violents, ont très souvent pris le pas sur les activités de développement.

17. Le renforcement des capacités et l'institution de partenariats seront indispensables au succès du programme proposé. La présence d'organisations et d'institutions internationales au Soudan du Sud offre la possibilité d'instituer des partenariats efficaces dans des domaines du programme.

18. La difficulté consiste notamment à transposer, à une plus grande échelle, les initiatives qui ont donné de bons résultats et à mettre en œuvre les politiques et stratégies élaborées au titre du précédent programme. Pour ce faire, il faudra s'employer davantage à : a) appuyer l'élaboration et la mise au point définitive de politiques et de systèmes de gestion de la prestation de services de santé procréative à tous les niveaux; b) établir un équilibre entre la formation de sages-femmes et le déploiement immédiat de sages-femmes qualifiées recrutées sur le plan international afin d'assurer dans l'intervalle la prestation des services d'obstétrique nécessaires; c) adopter des approches souples et pragmatiques qui permettent de renforcer rapidement les capacités des services de santé procréative; d) renforcer les partenariats dans les domaines essentiels, en faisant fond sur la complémentarité des atouts propres à chaque secteur; et e) mettre en œuvre un programme ciblé, qui soit axé sur les activités susceptibles d'être exécutées à une certaine échelle et d'avoir un impact.

III. Programme proposé

19. Le programme de pays proposé est aligné sur : a) le plan de développement du Soudan du Sud qui porte sur la période intérimaire allant de la date d'accession à l'indépendance jusqu'à la fin de 2013; b) le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2012-2013); et c) le plan stratégique du FNUAP. Il comprend les trois composantes suivantes : a) santé et droits de la procréation; b) population et développement; et c) égalité des sexes.

20. Le programme de pays proposé apporte une contribution à trois des quatre composantes fondamentales du plan national de développement ainsi qu'aux réalisations escomptées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il met également l'accent sur les domaines dans lesquels le FNUAP possède une expérience non négligeable de la programmation, détient un avantage comparatif et a fait ses preuves au Soudan du Sud. Lors de sa mise en œuvre, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités, la consolidation des partenariats, et les synergies présentes au niveau national, au niveau des États et au niveau local.

Composante santé et droits de la procréation

21. La réalisation escomptée est la suivante : élaborer et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des systèmes de prestation de services de base, visant à assurer la prestation de services de santé procréative complets. Cet objectif est lié à la réalisation escomptée au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ci-après : mise en place de systèmes de prestation de services essentiels devant permettre de faire face à un accroissement de la demande. Au

nombre des partenaires qui contribueront à cette réalisation, on citera le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Banque mondiale, le Ministère britannique du développement international, la United States Agency for International development (USAID), l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI) ainsi que des organismes de coopération pour le développement allemands, australiens, canadiens, néerlandais et suédois. La composante qui fait l'objet du présent paragraphe comporte deux produits.

22. *Produit 1 : création de conditions propices à la gestion et à la prestation de services de santé procréative complets.* Pour ce faire, il s'agira : a) d'élaborer, de mettre au point définitivement et de mettre en œuvre des politiques, stratégies, directives, normes de prestation de services et textes de loi intéressant tous les aspects de la santé et des droits de la procréation ainsi que la prévention du VIH, au moyen d'une assistance technique et d'activités de plaidoyer; et b) de renforcer les moyens institutionnels et techniques dont dispose le Ministère de la santé pour gérer et coordonner les programmes de santé procréative aux échelons national et sous-national, en offrant une assistance technique, en développant les compétences et en affectant du personnel.

23. *Produit 2 : renforcement des moyens disponibles à l'échelle nationale pour assurer la prestation de services de santé procréative, notamment de soins obstétricaux et néonataux d'urgence.* Pour ce faire, il s'agira : a) d'aider à étendre le programme global de formation de sages-femmes; b) d'appuyer l'expansion de services de prévention du VIH et de santé procréative conçus spécifiquement à l'intention des jeunes ainsi que la diffusion d'informations touchant à ces questions; c) de procurer aux services de santé procréative des produits et des fournitures; d) de renforcer les capacités du personnel de santé dans le domaine des services de santé procréative essentiels; et e) de renforcer le système d'aiguillage vers les services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence, en développant les compétences spécialisées et en fournissant du matériel.

Composante population et développement

24. La réalisation escomptée est la suivante : traiter les questions de dynamique des populations et leurs liens avec la santé procréative, le VIH/sida, l'égalité des sexes et les besoins propres aux jeunes, dans le cadre de l'action en faveur du développement menée à l'échelle nationale. Au nombre des principaux partenaires devant participer à cette réalisation, on citera le Bureau national de la statistique et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La réalisation escomptée comporte deux produits.

25. *Produit 1 : amélioration des moyens disponibles à l'échelle nationale pour intégrer les questions de dynamique des populations, de santé procréative et d'égalité des sexes dans la planification et le suivi du développement à tous les niveaux.* Pour ce faire, il s'agira d'appuyer : a) la création d'un service chargé des questions de population et d'un réseau de parlementaires pour les questions de population et de développement; b) l'élaboration d'une politique nationale en matière de population; ainsi que c) la conduite d'activités de plaidoyer et le renforcement des capacités aux fins de la prise en compte des données relatives à la population dans l'élaboration des politiques et des programmes.

26. *Produit 2 : renforcement des moyens dont dispose le Soudan du Sud pour produire, analyser, diffuser et promouvoir l'utilisation, à tous les niveaux, de*

données relatives à la population. Pour ce faire, il s'agira : a) de fournir une assistance technique et une aide à la mobilisation de ressources en vue de faciliter les préparatifs et le déroulement du prochain recensement de la population; et b) de renforcer les capacités techniques disponibles à l'échelle nationale dans les domaines de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données.

Composante égalité des sexes

27. La réalisation escomptée est la suivante : tenir dûment compte de l'égalité des sexes et des droits des femmes et des filles en matière de procréation dans l'élaboration des plans-cadres, lois, stratégies, politiques et programmes ayant trait au développement. Le FNUAP établira notamment des partenariats à cet effet avec le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et du bien-être social ainsi qu'avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). La réalisation escomptée comporte deux produits.

28. *Produit 1 : création de conditions propices à la prise en compte, dans une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes, des questions de santé et de droits de la procréation, dans l'élaboration des plans, politiques et lois ayant trait au développement.* Pour ce faire, il s'agira de renforcer les moyens dont dispose le Soudan du Sud pour : a) coordonner les programmes en faveur des femmes aux échelons national et sous-national; et b) élaborer et mettre en œuvre des programmes, politiques et lois en faveur des femmes qui soient fondés sur l'analyse des faits.

29. *Produit 2 : renforcement des moyens dont dispose le Soudan du Sud pour élaborer des programmes intégrés de prévention et d'intervention visant à lutter contre la violence sexiste.* Pour ce faire, il s'agira : a) de renforcer les systèmes d'intervention intégrée visant à lutter contre la violence sexiste; b) de sensibiliser et de former le personnel de santé et la police à différents aspects de la violence sexiste; c) de contribuer à l'élaboration de politiques et de lois pertinentes; et d) de faciliter la collecte, l'analyse et l'utilisation de données relatives à la violence sexiste.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

30. La coordination d'ensemble du programme sera assurée par le Ministère des finances et de la planification économique. Son exécution sera confiée au FNUAP, qui œuvrera, en collaboration avec le Ministère de la santé, le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et du bien-être social et le Bureau national de la statistique, en utilisant des méthodes de gestion axées sur les résultats. Le Fonds alignera le suivi et l'évaluation du programme sur les procédures de suivi sectoriel de l'administration, le cadre de suivi et d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et son propre cadre de suivi et d'évaluation.

31. Le bureau de pays pour le Soudan du Sud comprend 1 représentant de pays, 1 représentant adjoint, 1 spécialiste de la gestion des opérations recruté sur le plan international, 6 techniciens et administrateurs de programmes recrutés sur le plan international, 3 administrateurs de programmes recrutés sur le plan national et 6 agents d'appui administratif. Le FNUAP créera, selon que de besoin, de nouveaux postes recrutés sur les plans local et international. Ses bureaux régionaux et sous-régionaux, de même que des services du siège, des spécialistes de la coopération Sud-Sud et des consultants fourniront une assistance technique aux fins de l'exécution du programme.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Soudan du Sud

Objectif du plan de développement du Soudan du Sud en matière de développement social et humain : Promouvoir le bien-être et la dignité de toutes les populations du Soudan du Sud en accélérant progressivement les efforts visant à assurer à tous l'accès aux services sociaux essentiels

Priorité nationale : Améliorer et développer l'éducation et les services de santé

Réalisation du PNUAD : Mise en place de systèmes de prestation de services essentiels devant permettre de faire face à un accroissement de la demande

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par composante du programme</i>
Santé et droits de la procréation	<p>Réalisation 1 : Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des systèmes de prestation de services de base, visant à assurer la prestation de services de santé procréative complets</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'accouchements pratiqués dans un centre de santé <p>Point de référence : 12, 3 %; Cible : 25 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'accouchements pratiqués par du personnel de santé qualifié <p>Point de référence : 14,7 %; Cible : 30 %</p>	<p>Produit 1 : Création de conditions propices à la gestion et à la prestation de services de santé procréative complets</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques, de directives et de normes de prestation de services approuvées et appliquées dans le domaine de la santé procréative <p>Point de référence : 0; Cible : 6</p> <p>Produit 2 : Renforcement des moyens disponibles à l'échelle nationale pour assurer la prestation de services de santé procréative, notamment de soins obstétricaux et néonataux d'urgence</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de centres de prestation de services dotés de personnel de santé ayant reçu une formation à la santé procréative dans tous ses aspects <p>Point de référence : données non disponibles; Cible : 25 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de centres de prestation de services dotés de matériel, de produits et de fournitures pour soins de santé procréative <p>Point de référence : données non disponibles; Cible : 30 %</p>	<p>Ministère de la santé; ONG; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); PNUD; UNICEF; USAID; OMS; Banque mondiale; Agence canadienne de développement international (ACDI); Agence suédoise de coopération internationale au développement; équipe commune de donateurs; Ministère britannique du développement international; OIT; Agence australienne pour le développement international (AusAID); Agence allemande de coopération internationale (GIZ); Gouvernement néerlandais; et Agence japonaise de coopération internationale (AJCI)</p>	<p>16,1 millions de dollars (4,4 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 11,7 millions de dollars provenant d'autres sources)</p>

Objectif du plan de développement du Soudan du Sud en matière de gouvernance : Créer une administration démocratique, transparente et responsable, gérée par une fonction publique professionnelle et dévouée, en veillant à maintenir un véritable équilibre des pouvoirs entre les appareils exécutif, législatif et judiciaire

Priorité nationale : a) Améliorer et développer l'éducation et les services de santé; et b) améliorer la gouvernance

Réalisation du PNUAD : Mise en place de systèmes de gouvernance et de services publics essentiels et en assurer le bon fonctionnement

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par composante du programme</i>
Population et développement	<p>Réalisation :</p> <p>Traiter les questions de dynamique des populations et leurs liens avec la santé procréatrice, le VIH/sida, l'égalité des sexes et les besoins propres aux jeunes, dans le cadre de l'action en faveur du développement menée à l'échelle nationale</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Montant total des fonds recueillis aux fins du recensement à venir <p>Point de référence : néant; Cible : 100 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour des indicateurs de santé et de mortalité maternelles qui servent de référence <p>Point de référence : néant; Cible : introduction d'une nouvelle série d'indicateurs</p>	<p>Produit 1 :</p> <p>Amélioration des moyens disponibles à l'échelle nationale pour intégrer les questions de dynamique des populations, de santé procréatrice et d'égalité des sexes dans la planification et le suivi du développement à tous les niveaux</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'un service chargé des questions de population Élaboration d'une politique nationale en matière de population <p>Point de référence : néant; Cible : création d'un service chargé des questions de population</p> <p>Point de référence : néant; Cible : mise en place de la politique nationale</p> <p>Produit 2 :</p> <p>Renforcement des moyens dont dispose le Soudan du Sud pour produire, analyser, diffuser et promouvoir l'utilisation à tous les niveaux de données relatives à la population</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports de recherche établis et diffusés <p>Point de référence : à définir; Cible : établissement de deux rapports de recherche</p>	<p>Bureau du Président; Ministères de la culture, de la jeunesse et des sports; des finances et de la planification économique; et des affaires parlementaires; Bureau national de la statistique; Agence canadienne de développement international (ACDI)</p>	<p>3 millions de dollars (0,8 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 2,2 millions de dollars provenant d'autres sources)</p>

Objectif du plan de développement du Soudan du Sud en matière de développement social et humain : Promouvoir le bien-être et la dignité de toutes les populations du Soudan du Sud en accélérant progressivement les efforts visant à assurer à tous l'accès aux services sociaux essentiels

Priorité nationale : a) Améliorer et développer l'éducation et les services de santé; b) poursuivre les activités de consolidation de la paix et améliorer la sécurité

Réalisation du PNUAD : Mise en place de systèmes de prestation de services essentiels devant permettre de faire face à un accroissement de la demande

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par composante du programme</i>
Égalité des sexes	<p>Réalisation :</p> <p>Tenir dûment compte de l'égalité des sexes et des droits des femmes et des filles en matière de procréation dans l'élaboration des plans-cadre, lois, stratégies et politiques et programmes ayant trait au développement</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans-cadres, de lois, de politiques, de stratégies et de programmes nouvellement élaborés dans une perspective soucieuse d'égalité entre hommes et femmes <p>Point de référence : non disponible; Cible : 80 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des questions de santé procréative dans les rapports relatifs à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes <p>Point de référence : néant; Cible : un rapport</p>	<p>Produit 1 :</p> <p>Création de conditions propices à la prise en compte dans une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes des questions de santé et de droits de la procréation, dans l'élaboration des plans, politiques et lois ayant trait au développement</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication et diffusion du texte de la politique nationale à l'égard des femmes <p>Point de référence : néant; Cible : distribution de 3 000 exemplaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux plans sectoriels prenant en compte la problématique hommes-femmes <p>Point de référence : à définir; Cible : 80 %</p> <p>Produit 2 :</p> <p>Renforcement des moyens dont dispose le Soudan du Sud pour élaborer des programmes intégrés de prévention et d'intervention visant à lutter contre la violence sexiste</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement, en pourcentage, du nombre de personnes qui, dans les centres spécialisés, ont accès à des services de prévention de la violence sexiste <p>Point de référence : non disponible; Cible : 20 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place, à l'échelle nationale, de structures de coordination pour la lutte contre la violence sexiste <p>Point de référence : néant; Cible : mise en place et mise en service de structures</p>	<p>Ministère de la condition féminine, de l'enfance et du bien-être social et autres ministères et services compétents</p> <p>ONG et organisations et réseaux de la société civile; universités</p> <p>PNUD; UNICEF; ONU-Femmes; OMS</p>	<p>1,3 million de dollars</p> <p>(0,8 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 0,5 million de dollars provenant d'autres sources)</p> <hr/> <p>Total (coordination et aide au programme) :</p> <p>0,8 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires</p>